



Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Épargne
Capital : 799.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2020

I. LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les conventions réglementées relatives à l'exercice 2018 pour la société Mutandis SCA sont de deux catégories comme suit :

1. CONVENTIONS INTRAGROUPES, CONCLUES ENTRE MUTANDIS ET MUTANDIS AUTOMOBILE OU ENTRE MUTANDIS ET L'UNE DE SES FILIALES, ENTITES DANS LESQUELLES MONSIEUR ADIL DOUIRI EST MEMBRE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

a) Prêts et emprunts de trésorerie et paiement pour compte

- Convention bilatérale de prêt emprunt avec Distras/ Convention de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes ;
- Convention avec LGMC de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes.

b) Prestations de services

- Prestations managers entre Mutandis et ses filiales : mise à disposition d'un personnel de direction qualifié dans les filiales Distras, LGMC, CMB ainsi qu'Univers Motors Europe, et facturation de leur coût salarial y compris les primes majorées de 10% ;
- Prestations de services entre Mutandis et ses filiales au titre de l'intervention du Directeur export, Directeur Administratif et Financier ainsi que du Responsable Administratif et Financier de Mutandis auprès des sociétés Distras, LGMC, CMB pour des missions de gestion relation client Afrique et des missions spéciales d'optimisation financière ;
- Prestations de royalties entre Mutandis et ses filiales Distras et CMB : facturation de 2% du Chiffre d'Affaires réalisé localement et 1,5% Chiffre d'Affaires réalisé à l'export par les filiales pour l'utilisation de la marque avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Refacturation à l'identique de charges engagées pour le compte de certaines filiales (Distras, LGMC et CMB) ;
- Convention de sous-location de Mutandis Automobile par Mutandis ;
- Convention de sous-location du terrain de Citruma en faveur de Distras par Mutandis.

c) Garanties, nantissements

- Engagement envers BMCE Bank de maintenir une participation majoritaire dans le capital de la société CMB Plastique ;

- Engagement envers Attijariwafa Bank de maintenir l'équilibre de la structure financière de LGMC, à la capitaliser à chaque fois que c'est nécessaire sous la forme qui conviendra le mieux (augmentation de capital, prêt, avance, subvention...) et à lui apporter toute l'aide financière dont elle pourra avoir besoin pour acquitter intégralement et à son échéance toute somme dont elle serait redevable au titre de ces crédits ;
- Engagement envers CFG BANK, dans le cadre d'un crédit octroyé à LGMC pour une valeur de 19,5mdhs, de maintenir l'équilibre de la structure financière de LGMC, à la capitaliser à chaque fois que c'est nécessaire sous la forme qui les conviendra le mieux (augmentation de capital, prêt, avance, subvention...).

2. CONVENTION CONCLUE ENTRE MUTANDIS ET L'UN DES MEMBRES DE SES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

- Convention de rémunération de gestion conclue avec Migest, gérant statutaire de Mutandis, représentée par Adil Douiri.

II. LISTE DES CONVENTIONS CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

- Crédits auprès de la BCP et BMCE et garanties accordées ;
- Leasings auprès de Maghrebail ;
- Placement de trésorerie dans OPCVM CFG et DAT CFG ;
- Comptes courants ouverts chez BMCE, BCP et CFG.